

L'assainissement domestique 2006-2008



Station d'épuration de l'agglomération paloise

Décembre 2008

Sources d'information et avancement

L'approche territoriale de l'assainissement collectif s'appuie sur 3 sources d'information :

- l'information sur le fonctionnement de l'assainissement provenant de l'**Agence de l'Eau Adour-Garonne** et issue des **SATESE** et de l'autosurveillance ; le fichier transmis porte sur les années 1999-2006 ; il contient :
 - o la population sédentaire et saisonnière raccordable, la charge de pollution industrielle raccordée, soit la pollution brute théorique émise,
 - o la charge traitée,
 - o la charge éliminée.
- les données de la base de données sur les eaux résiduaires urbaines (**BD ERU**) mise à jour annuellement par les services d'Etat ; elle est renseignée par « agglomération » ou système d'assainissement convergeant (ou susceptible de converger) vers un même système de traitement. Afin d'être en phase avec les données de Adour-Garonne, c'est en priorité les résultats de l'année 2006 qui ont été exploités. Cependant, la mise à jour 2007 également été prise en compte, car, d'une part elle intègre toutes les agglomérations jusqu'à 200 EH (pour la partie Aquitaine, la tranche 200-2000EH n'étant pas encore validée pour Midi-Pyrénées) alors que les années précédentes l'information se limitait aux agglomérations de plus de 2000 EH ; cette mise à jour 2007 était disponible au 31 décembre 2008 ;
- La **cartographie** des zones de collecte et de l'architecture des réseaux, notamment les éléments structurants tels que les déversoirs d'orage et les postes de relèvement ; cette cartographie a rarement été réalisée dans les services, l'Observatoire s'est donc principalement appuyé sur les Schémas d'Assainissement, les diagnostics de réseaux ou les programmes d'extension ; à ce jour, la collecte d'informations a été réalisée dans le Gers, elle est en cours dans les Hautes Pyrénées où elle est effective pour % de la population raccordable, en attente dans les Pyrénées-Atlantiques. Enfin, dans les Landes, une première approche révèle des sources de données très éparses.

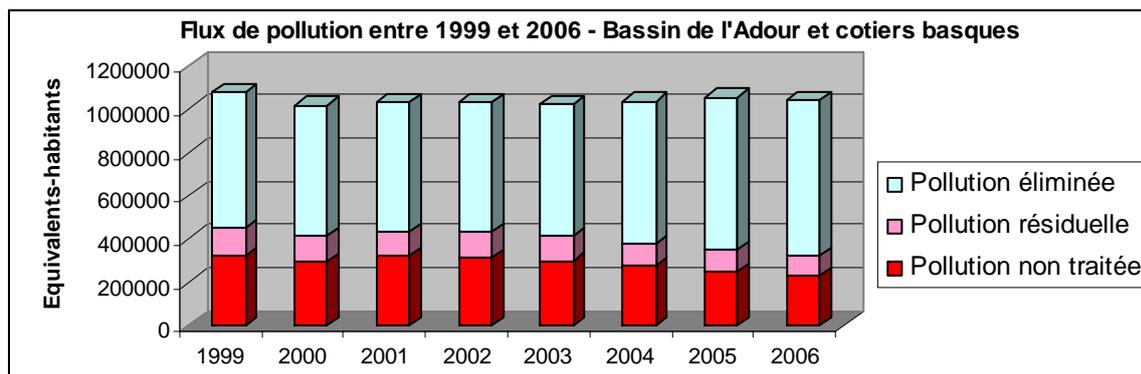
Une base de données réalisée sur Access est en cours de constitution pour renseigner l'information par agglomération.

Le fonctionnement de l'épuration

En 2006, le taux global d'épuration s'élevait à 63,85% sur le bassin de l'Adour et des côtiers, contre 55,18% en 1999, soit un gain de plus de 8 points en 7 ans.

Cette amélioration notable est principalement due à une nette amélioration du taux d'épuration des STEP (un gain de plus de 10 points en 7 ans), grâce à la mise à niveau des principales stations d'épuration (Dax, Lourdes, Pau...) et accessoirement par une légère amélioration du taux de raccordement (un gain de 2 points en 7 ans).

L'amélioration se concentre principalement sur la période 2003-2006, tant pour le taux d'épuration que pour le taux de raccordement.



On constate de fortes disparités géographiques dans les performances en assainissement domestique. Il faut noter cependant un résultat erroné sur le réseau de Mont de Marsan Jouanas qui, suite à une mauvaise interprétation de bilans en temps de pluie, affiche des taux de rejets directs très importants, notamment pour 2006 avec un taux de rejets directs atteignant 61% de la pollution émise. Un diagnostic de réseau est en cours, mais le taux de raccordement avoisinerait 95 à 98% des raccordables.

En 2006, le taux global d'assainissement atteignait près de 82% sur les côtiers basques alors qu'il était de 46% sur l'UHR Midouze (avec les réserves émises ci-dessus) ou à peine 56% sur les gaves.

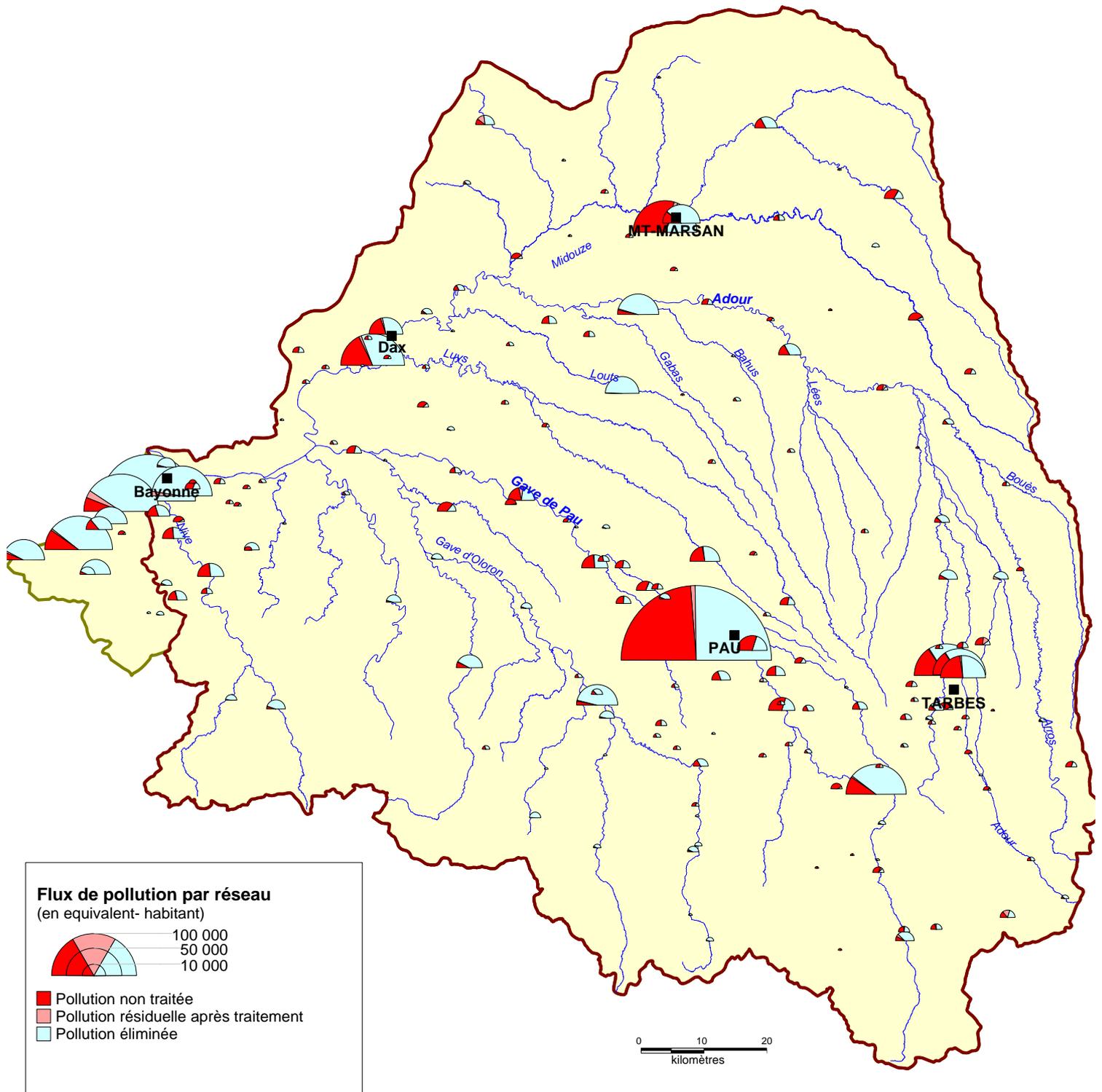
Ces disparités se sont fortement accentuées durant la période, puisque le taux global d'assainissement a chuté de 10 points sur le bassin de la Midouze alors qu'il progressait d'à peine 2 points sur les gaves mais de 22 points sur les côtiers basques.

Pour les côtiers basques, c'est le raccordement progressif des rejets directs (de 65% en 1999 à 89% en 2006 !) qui a permis ces résultats. Il répondait à l'enjeu baignade.

En revanche, pour le bassin de la Midouze, c'est l'état du réseau qui plombe les résultats, avec un taux de raccordement perdant 13 points entre 1999 et 2006, alors que le rendement des stations se maintient aux alentours de 88%. Ce résultat provient principalement du réseau de Mont de Marsan Jouanas dont le taux de raccordement a chuté de plus de 28 points entre 1999 et 2006 (38% de raccordement en 2006).

L'assainissement domestique

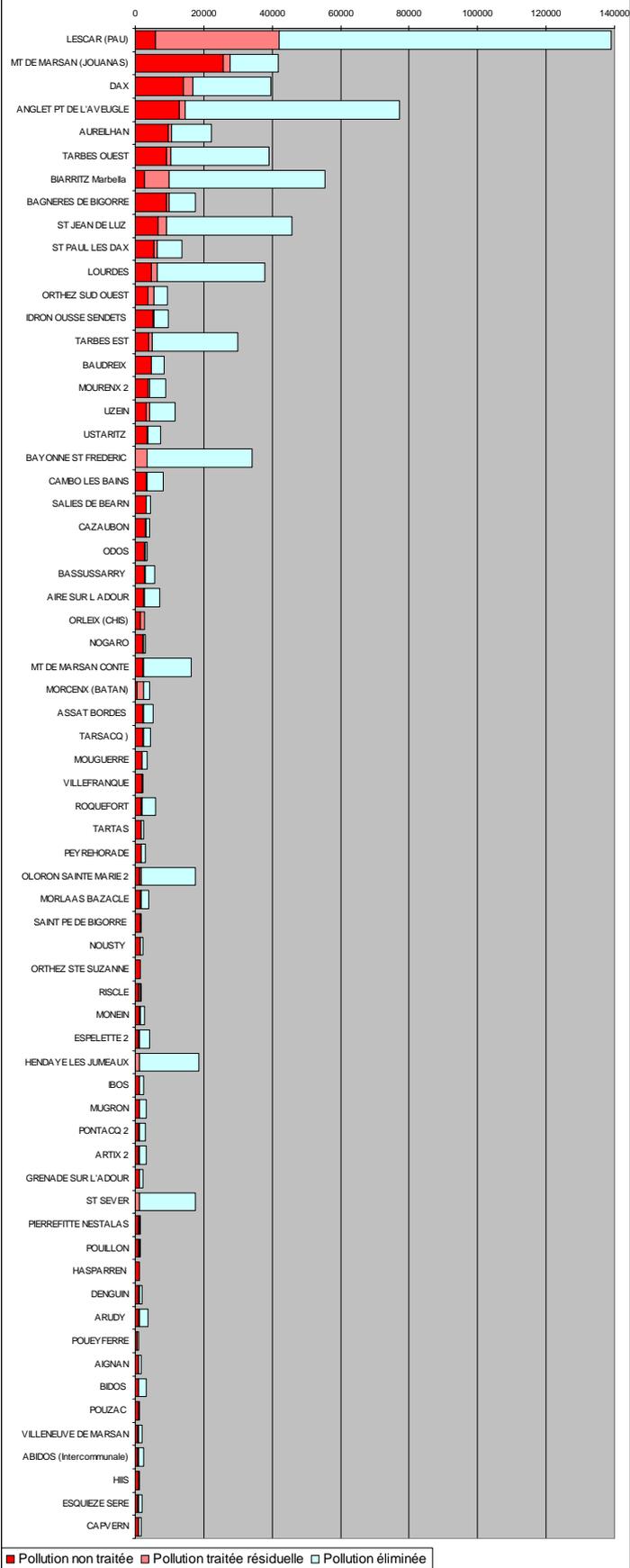
Flux de pollution en 2006



Sources : Agence de l'Eau Adour Garonne

Cartographie Observatoire de l'Eau du Bassin de l'Adour

Flux de pollution en 2006 par STEP (flux > 1000 EH)



Les agglomérations : la Directive ERU

L'assainissement collectif est régi par la Directive européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines du 21 mai 1991 et par le Décret du 3 juin 1994.

La Directive européenne a pour préoccupation majeure la réduction de la pollution d'origine domestique au point de rejet ; la sensibilité du milieu récepteur n'est pris en compte qu'à travers la délimitation des zones sensibles à l'eutrophisation où les normes concernant le phosphore et l'azote sont plus strictes.

Le Décret du 3 juin 1994 est plus contraignant car il fixe des objectifs de réduction des matières polluantes visant à ne pas altérer le milieu récepteur ; il en découle généralement des normes de rejet plus faibles.

La base des données des Eaux Résiduaires Urbaines en 2006 dans le bassin Adour-Nivelle porte sur 90 agglomérations de plus de 2000EH regroupant une charge brute de 1 005 300 EH.

Les systèmes d'assainissement étaient globalement conformes pour 58% d'entre eux, regroupant une charge polluante brute de seulement 51% de l'ensemble du bassin ;

Pour 2007, la base de données des Eaux Résiduaires Urbaines, étendue en Aquitaine aux communes de plus de 200EH, portait sur 291 réseaux regroupant une charge brute de 1 145 593 EH ; La conformité globale est passée à 77% des réseaux pour une charge polluante brute de 74% de l'ensemble du bassin. Cette amélioration est principalement due aux réseaux de plus de 2000 EH qui devenaient globalement conformes pour 75% d'entre eux, pour une charge polluante atteignant 74% de l'ensemble de ces réseaux.

En 2006, la collecte était conforme pour 80% des réseaux regroupant 65% de la pollution émise.

La non-conformité affectait en effet plusieurs réseaux importants du bassin de l'Adour :

- l'agglomération paloise, dont le taux de raccordement atteignait à peine 52% en 2006, avec notamment des rejets directs ans l'Ousse, évalués à 5500 EH. Ces rejets devaient être traités courant 2007, rendant ainsi la collecte conforme ;
- l'agglomération bayonnaise (Pont de l'Aveugle), avec des rejets directs identifiés en rive droite de l'Adour, toujours d'actualité en 2007 ;
- Saint Jean de Luz,
- Oloron Sainte Marie, dont des rejets par temps sec identifiés au quartier Notre Dame doivent être traités courant 2008,
- Bagnères de Bigorre (pollution brute estimée à 11300 EH), qui a été dotée d'une station d'épuration en 2006, et acquiert la conformité de collecte en 2007 ;
- Pour la commune de Mont de Marsan, le diagnostic réseau est en cours, mais on estime le taux de raccordement supérieur à 95%.

L'équipement est conforme pour 90% des réseaux regroupant 95% de la pollution émise.

La non-conformité affecte principalement les réseaux de :

- la station d'Ixassou dans la vallée de la Nive en 2006, sous dimensionnée, qui passe à 4000 EH en 2007, ainsi que celle de Briscous, acquérant ainsi la conformité en 2007 ;
- syndicat Adour-Alaric (station d'Aureilhan, charge brute de 19700 EH), en 2006 et 2007, dont les travaux d'extension, lancés en 2007 (de 25000 à 45000EH, avec traitement de l'azote et du phosphore), devraient acquérir la conformité en 2008 ;
- également pour Argeles-Gazost (7800 EH), dont la nouvelle station d'épuration, en construction depuis avril 2007 avec également un traitement de l'azote et du phosphore, devrait être conforme en 2008 ;
- Marciac (3500 EH), en particulier en période de festival, dont une nouvelle station d'épuration de 3500 EH (lagunage et filtre roseaux) a été achevée en 2008 ;
- Peyrehorade, qui doit être dotée d'une nouvelle station de 6000EH courant 2008 ;
- Riscle, dont une nouvelle station de 2500EH entre en service en 2008 ;
- Beaumarchés, avec une station de 1000EH qui remplacera l'ancienne station de 2800EH qui traitait l'ancien abattoir.
- De même, la station d'Assat (syndicat Gave et Lagoin), bien que conforme en 2006 et 2007, passe de 3600 à 5600EH en 2007.

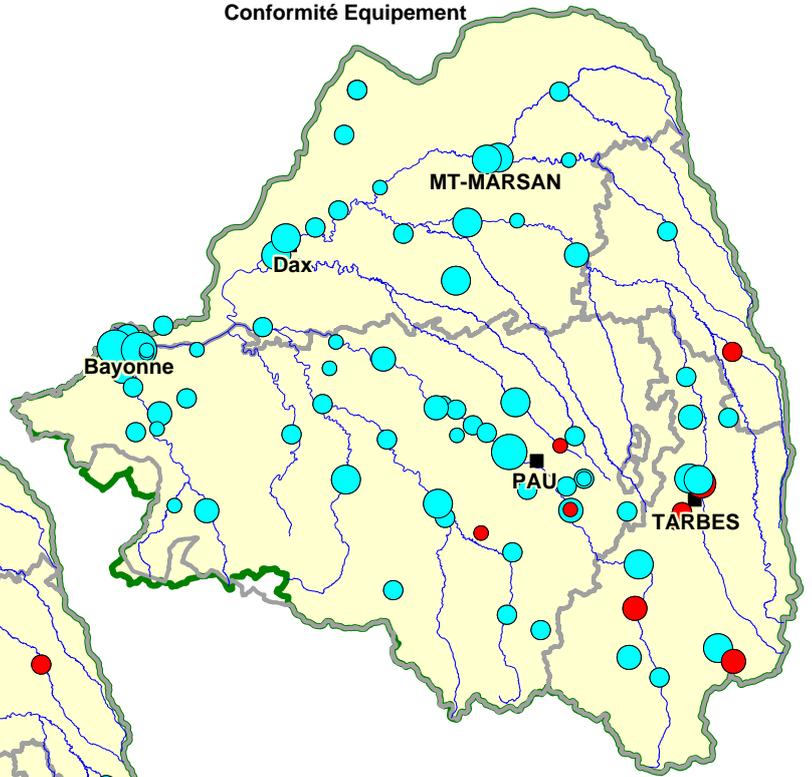
La performance des stations d'épuration est conforme pour 70% des réseaux regroupant 85% de la pollution émise.

En plus des stations citées pour non-conformité d'équipement, on peut citer les réseaux de :

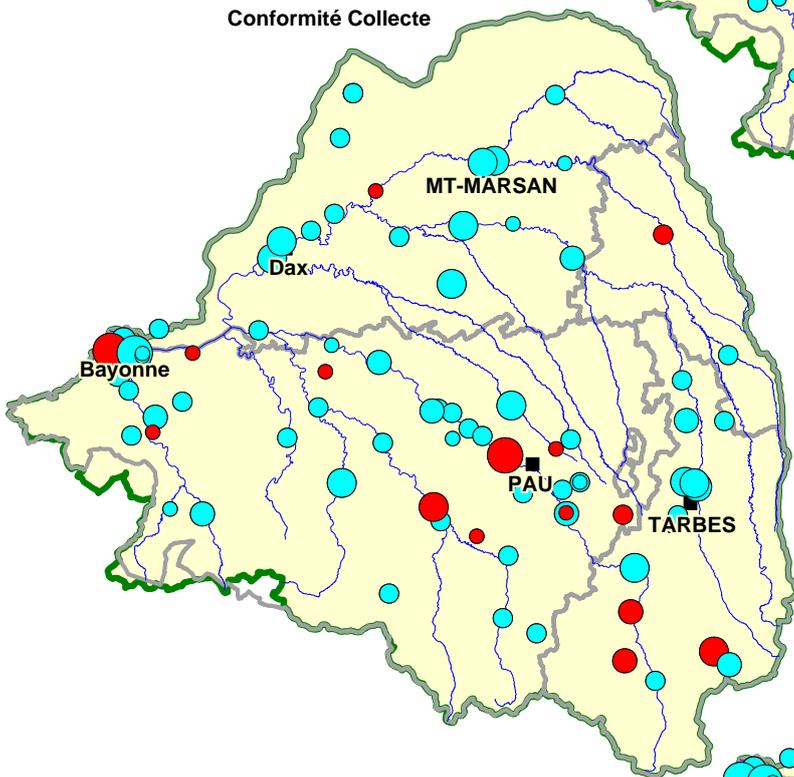
Eaux résiduaires urbaines

Conformité 2006

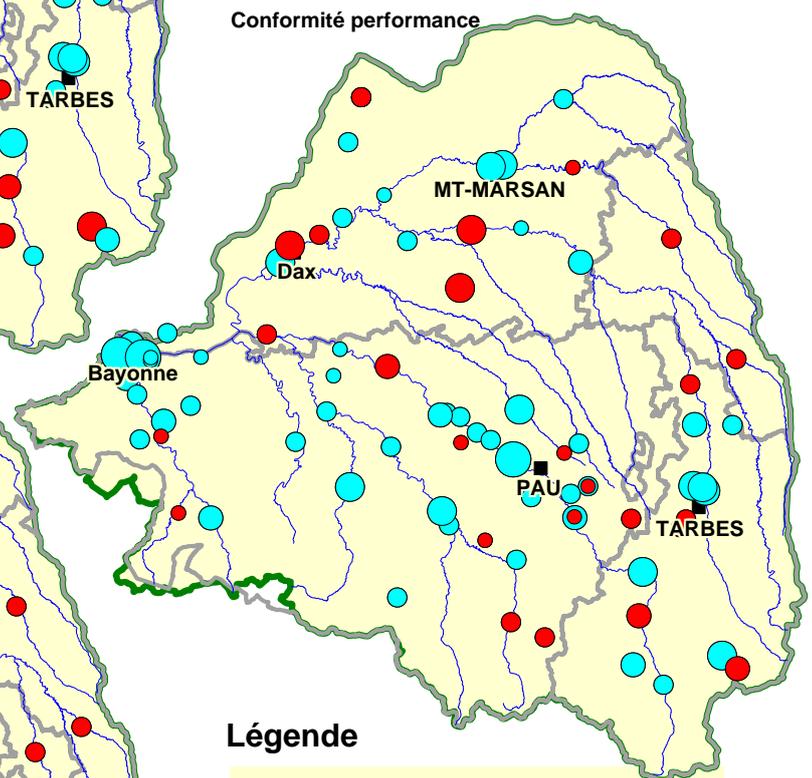
Conformité Equipement



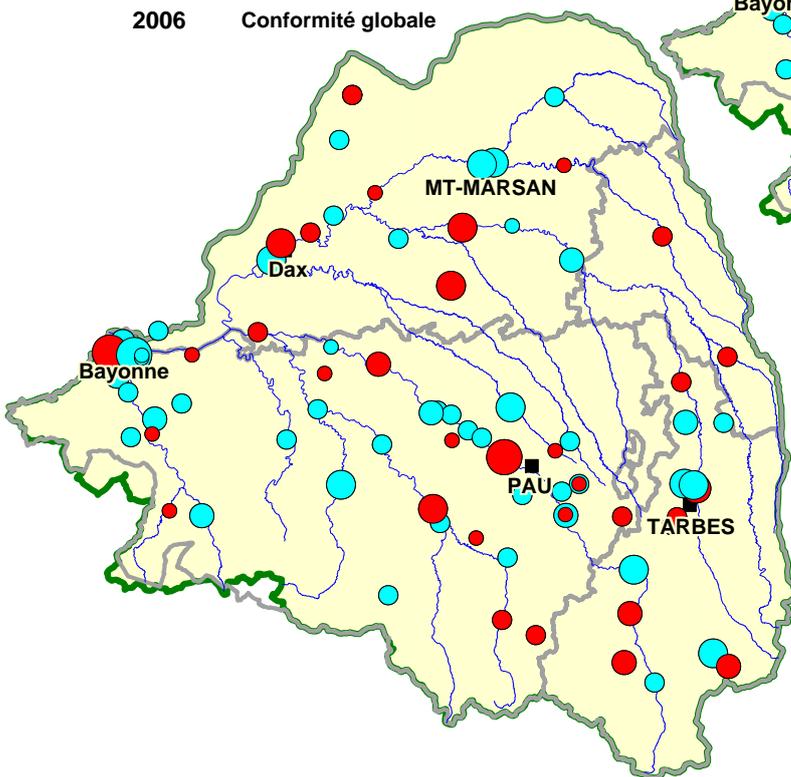
Conformité Collecte



Conformité performance



2006 Conformité globale



Légende

Conformité	Non conforme	Conforme
Taille d'agglo.		
< 2000 EH		
2000 à 5000 EH		
5 000 à 10 000 EH		
10 000 à 50 000 EH		
> 50 000 EH		

- St Sever (34400EH), dont le projet de nouvelle station ne devrait traiter que les effluents domestiques (5000 EH)
- Hagetmau (29200 EH),
- St Paul les Dax (11600 EH), qui doit être doté d'une nouvelle station de 6000EH en 2008 ;
- Orthez (8500 EH)
- La Mongie (5400 EH) et Gourette (4900 EH), en période hivernale.